



L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AUX PMR



SOCIAL



QUE SIGNIFIE « PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP » ?

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne¹.

On distingue aujourd'hui 5 grandes familles de handicap² :

- Le handicap moteur
- Le handicap psychique
- Le handicap mental
- Le handicap sensoriel
- Les maladies invalidantes ou handicap invisible. On entend par handicap invisible, par exemple : maladie chronique, certaines formes d'autisme, fibromyalgie.

Parmi ces grandes familles de handicap on peut identifier des catégories de handicap, telles que les personnes : en fauteuils, ayant des difficultés pour se déplacer, aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes, ayant des difficultés de compréhension.

A noter que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, on nomme « handicap » la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou non et qui mène à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales ou (et) physiques. Dès lors, si l'environnement répond aux besoins spécifiques inhérents à la déficience d'une personne, celle-ci n'est pas handicapée. Une personne handicapée dans un aménagement accessible est considérée comme une personne valide³.

La question de la mobilité

Les personnes dites « à mobilité réduite » (PMR) peuvent représenter **jusqu'à 37% de la population**. Par PMR, le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWAB) entend toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

¹ <https://informations.handicap.fr/a-definition-du-handicap-6028.php>

² <https://informations.handicap.fr/a-definition-du-handicap-6028.php>

³ <https://access-i.be/les-differentes-categorie-de-personnes-a-besoins-specifiques>

Vive l'accès à tous pour tous !

Rendre accessible votre événement à des personnes en situation de handicap participe à élargir et diversifier votre public. Plus encore, en développant l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, vous leur permettez de participer pleinement à un événement comme tout un chacun et contribuez donc d'une certaine manière à son **développement humain, social et citoyen**. Comme le rappelle le Collectif des Festivals, une personne qui n'a pas la possibilité d'accéder à des biens et des services, à des informations, et à des lieux est - par définition - exclue de la vie sociale⁵. Enfin, améliorer votre accessibilité permet à un public en situation de handicap déjà habitué de profiter de manière plus confortable et sécurisante de son expérience.

Les bénéfices d'une meilleure accessibilité sont donc nombreux :

- vous améliorez la qualité de votre accueil,
- vous séduisez un public plus large,
- vous fidélisez le nombre de participants en situation de handicap en lui offrant un meilleur confort,
- vous vous inscrivez dans une démarche éthique,
- vous créez de nouvelles expériences au sein de votre organisation et surtout, vous luttez contre l'exclusion !

Par où commencer pour améliorer l'accessibilité de son événement ?

L'accessibilité ne comprend pas que l'accès au site mais toute une série de paramètres qui permettront aux personnes porteuses de handicap de vivre pleinement leur expérience sur événement.

Dans sa fiche pratique concernant l'accessibilité, le Collectif des Festivals aborde la notion de «**chaîne d'accessibilité culturelle**»⁶, qui comprend 5 points :

1. Le site
2. L'information
3. Les transports
4. Les œuvres
5. Les services

Il faudra alors s'assurer que votre réflexion sur l'accessibilité porte bien sur les 5 points ci-dessus. Agir sur l'un sans agir sur l'autre pourrait s'avérer contreproductif et peu efficace.

⁵ https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche_Accessibilite.pdf

⁶ https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Fiche_Accessibilite.pdf

MODE D'EMPLOI

1. État des lieux et diagnostic de l'accessibilité déjà existante

Pour pouvoir élaborer de nouveaux objectifs en matière d'accessibilité, mieux vaut d'abord établir un état des lieux afin d'y voir plus clair.

EXERCICE DE RÉFLEXION :

En gardant en tête les **5 points de la « chaîne d'accessibilité culturelle »**, ainsi que les **catégories de personnes en situations de handicap**, posez-vous les questions suivantes :

☛ A-t-on déjà mis en place/prévu des initiatives pour faciliter l'accès aux personnes porteuses de handicaps sur notre événement ?

Si **OUI**, lesquelles ? Sur quel(s) maillon(s) de la chaîne d'accessibilité culturelle ? Et pour quelle(s) catégories de personnes en situation de handicap ?

Si **NON**, pourquoi ? Quels ont été nos freins/obstacles ?

	EN FAUTEUILS ROULANTS	EN MARCHANT DIFFICILEMENT	EN ÉTANT AVEUGLE	EN ÉTANT MAL-VOYANT(E)	EN ÉTANT SOURD(E)	EN ÉTANT MALENTENDANT(E)	EN AYANT DES DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION
LE SITE							
L'INFORMATION							
LES TRANSPORTS							
LES ŒUVRES							
LES SERVICES							

EST-CE ACCESSIBLE ?

☛ Qui sont les publics porteurs de handicap qui fréquente(ro)nt notre événement ? Quels sont leurs besoins ? Avons-nous une idée du nombre ?

☛ Avons-nous des moyens humains, des ressources financières et/ou des équipements pour mettre en place de nouvelles initiatives en matière d'accessibilité ? Si oui, lesquels ?

☛ Au niveau des connaissances spécifiques, connaissons-nous les normes en vigueur en matière d'accessibilité à mettre en place sur notre événement ? Connaissons-nous des partenaires spécialisés dans ce domaine ? Avons-nous déjà contacté des associations de personnes en situation de handicap et des acteurs du milieu pour avoir des recommandations concrètes ?

1. État des lieux et diagnostic de l'accessibilité déjà existante

Le petit truc en + : en Belgique, [ACCESS-I](#) et leurs collègues des bureaux agréés « Événement » ainsi que Inter peuvent **expertiser, évaluer le niveau d'accessibilité de votre événement** et/ou de votre site par type de handicap et vous accompagner tout au long du processus. Ces deux organismes vous fourniront également un cahier de recommandations ainsi que de précieux conseils utiles à l'amélioration de votre accessibilité. Si votre niveau est concluant, vous pourrez même recevoir **une certification Access-i** (région wallonne et à Bruxelles uniquement) qui vous fera entrer dans leur base de données et qui vous légitimera auprès du public en situation de handicap.

2. Définition des nouveaux objectifs en matière d'accessibilité

Les réponses récoltées lors de l'exercice précédent vont pouvoir vous servir de base pour établir vos **nouveaux objectifs** en matière d'accessibilité.

Peut-être avez-vous remarqué :

- Qu'il n'y avait pas encore d'initiatives mises en place pour faciliter l'accès aux personnes porteuses de handicaps et/ou à mobilités réduites ?
- Qu'il est compliqué pour certaines personnes porteuses de handicap qui font partie de votre public d'accéder à votre événement ?
- Que les obstacles qui vous freinaient dans la mise en place d'initiatives à destination du public porteur de handicap pourraient-être surmontés ?
- Que vous disposez/qu'il vous manque des ressources humaines et financières qui vous permettraient d'améliorer l'accessibilité de vos infrastructures ?
- Que des bonnes pratiques d'accessibilité ont déjà été mises en place au sein de votre organisme mais qu'il manque une réflexion sur un ou plusieurs maillons sur la chaîne d'accessibilité culturelle ?
- Que vous permettez déjà l'accès à une ou plusieurs catégories de handicaps sur tous les maillons de la chaîne et que vous pourriez inclure une autre catégorie ?

2. Définition des nouveaux objectifs en matière d'accessibilité

Le petit truc en + : pensez S.M.A.R.T. lors de la définition de vos objectifs. C'est-à-dire :

- **Spécifique** : personnalisé, simple à comprendre, clair, précis et compréhensible
Mesurable : doit pouvoir être quantifié ou qualifié. Quel est le niveau à atteindre ?
- **Acceptable, atteignable, et ambitieux** : partagé par les participants, orienté action, qui représente un défi et qui est motivant tout en étant raisonnable ;
- **Réaliste** : pertinent et suffisamment motivant pour éviter l'abandon de certains participants au fur et à mesure de la progression de l'objectif ;
- **Temporellement défini** : délimité dans le temps, avec une date butoir ainsi que des dates intermédiaires

! Ne soyez pas trop gourmand•e dans la définition de vos nouveaux objectifs en matière d'accessibilité, au risque de vous décourager devant l'ampleur du travail à accomplir. L'accessibilité d'un événement se conçoit progressivement, un pas après l'autre, édition après édition et en fonction des moyens humains et financiers... N'oubliez pas, l'essentiel est de consolider ses acquis et de s'améliorer graduellement.

Exemple d'objectif : se donner X années pour rendre son événement accessible aux personnes en fauteuil roulant sur les cinq maillons de la chaîne (site, information, transports, œuvres et services), en précisant l'objectif à atteindre par année, selon les moyens, étape par étape. Par exemple, dans le cas d'un festival, la première année sera consacrée à rendre accessible les scènes principales aux personnes à mobilité réduite.

3. Mise en place d'actions concrètes sur événement

La prochaine étape consiste à établir **la liste des actions concrètes et des bonnes pratiques** à mettre en place par votre équipe (motivée !) pour atteindre vos nouveaux objectifs.

EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES :

POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE / L'ACCÈS AUX SERVICES :

En général :

- Former une équipe compétente d'accueil des publics en situation de handicap (bénévole ou salariée)
- Proposer un prix préférentiel pour les associations sociales désirant vivre un moment festif et culturel hors des murs de leur institution

Spécifiquement pour les catégories de personnes porteuses de handicap :

- Pour les personnes en chaise roulante : disposer des rampes d'accès et des plaques ou filets de roulage pour permettre la circulation sur le site en fauteuil tout en veillant aux pentes du terrain et aux différents types de terrain (un gravier tassé n'a pas forcément besoin de plaque, par contre la pelouse toujours) et veiller à des zones de rotations pour que les personnes puissent faire demi-tour. Il est possible de proposer également des joëlettes et des accompagnants (au moins deux par joëlette), en cas de terrain accidentés. Il est aussi important de : veiller à ce que les portes soient suffisamment larges ; prévoir une partie rabaissée au bar, au point info ou à la billetterie; proposer des toilettes (sèches) adaptées.
- Pour les personnes marchant difficilement : prévoir des endroits confortables pour qu'elles puissent se reposer (zone « zen », fauteuils, ou autre) ; mettre des scooters/des chaises roulantes à disposition pour les ménager.
- Pour les personnes aveugles/malvoyantes : autoriser par exemple l'accès au site aux chiens-guides.

POUR L'INFORMATION :

- Informer sur les initiatives d'accessibilité mise en place sur le site et les communiquer aux publics porteurs de handicap (par exemple, via une newsletter adaptée).
- Prévoir un point info spécifique à l'accessibilité sur le site de l'événement.
- Élaborer des signalétiques claires et des plans de l'événement adaptés pour aider les personnes porteuses de handicap à trouver les bars/caisses/scènes.
- Pour les personnes ayant des difficultés de compréhension : prévoir un programme en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
- Pour les personnes aveugles et malvoyantes : prévoir des documents électroniques lus en synthèse vocale
- Etc.

⁷ Une joëlette est un fauteuil tout terrain monoroué qui permet la pratique de la randonnée ou de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap enfant ou adulte, même très lourdement dépendant, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs (source : <https://www.joëletteandco.com/produits/joëlette-fauteuil-randonnee/joëlette-monoroué/>)

⁸ Facile à lire et à comprendre (FALC) désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes en situation de handicap mental.



Déficience visuelle



Déficience auditive



Signale une boucle magnétique



Déficience mentale ou psychique



Déficience motrice

3. Mise en place d'actions concrètes sur événement

La prochaine étape consiste à établir **la liste des actions concrètes et des bonnes pratiques** à mettre en place par votre équipe (motivée !) pour atteindre vos nouveaux objectifs.

EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES :

POUR LES TRANSPORTS :

- Pour les personnes en fauteuil roulant : réserver des places de parking spécifiques près des entrées ; s'assurer que le site soit accessible en transport en commun puis en chaise roulante et si ce n'est pas le cas, prévoir un bus adapté aux publics porteurs de handicap pour les éventuelles navettes.

POUR L'ACCÈS AUX ŒUVRES :

- Pour les personnes en chaise roulante : prévoir des podiums surélevés pour qu'elles puissent profiter des spectacles. Cependant, ici il faudra veiller à ne pas trop surélever le podium pour que les personnes ne soient pas coupées du reste du public.
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : prévoir une traduction en langue des signes pour les spectacles/conférences/visite guidée ou un sous-titrage ; installer des [boucles à induction magnétique \(BIM\)](#)⁹.
- Pour les personnes aveugles et malvoyantes : proposer, via un organisme, une audiodescription, qui consiste à décrire les éléments visuels d'une œuvre pour donner les éléments essentiels à la compréhension.

⚠ Pour que l'accessibilité soit optimale et bien pensée, il est **nécessaire de connaître les normes en vigueur et les spécificités liées aux différents types de handicaps**. Par exemple, pour les personnes en fauteuils roulants, sachiez-vous que :

- un véhicule type fourgon avec hayon latéral nécessite une place PMR de 4,80 mètres de large ?
- les portes doivent faire 0,9 mètre minimum de largeur ?
- si vous décidez d'abaisser une partie du bar/comptoir/guichet, il est nécessaire que la partie supérieure fasse 0,80 mètre, avec un décaissement de 0,30 mètre de profondeur et 0,70 mètre de hauteur pour le passage des genoux ?

⁹ Une boucle à induction magnétique permet aux personnes souffrant d'une déficience auditive d'écouter une seule source sonore sans être gênées par le bruit de fond.

4. Vers quel(s) partenaire(s) se tourner ?

Pour vous accompagner dans votre démarche d'amélioration de l'accessibilité de votre site, **n'hésitez pas à vous entourer d'experts**. Plusieurs possibilités :

1. Les professionnels des structures d'accueil ou de service aux publics ayant un handicap.
2. Les personnes ayant elle-même un handicap, qui peuvent vous conseiller et participer éventuellement en tant que bénévole à l'accueil des publics.
3. Les services communaux/locaux en charge de l'accessibilité et des handicaps.
4. Les partenaires spécialisés dans l'accueil du public porteur de handicap.

Quelques exemples de partenaires belges :

- **European disability card** : la carte gratuite est pour les personnes en situation de handicap. Reconnue dans 8 pays européens elle favorise l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Les structures partenaires proposent des tarifs préférentiels sous présentation de cette carte ;
- **Atingo** : consultance et formation en accessibilité ;
- **Plain-Pied** : bureau d'études spécialisé en accessibilité et mobilité des piétons, ressources pour personnes handicapées ;
- **Passé Muraille** : dans une démarche de Global Access pour vous accompagner dans la mise en accessibilité de vos services ;
- **Almagic** : asbl disposant de l'expérience et du matériel pour rendre n'importe quel site festif, naturel et/ou historique accessible ;
- **Ligue Braille asbl** : association d'aide aux personnes aveugles ou malvoyantes ;
- **Eqla asbl** : association belge qui favorise l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes, en construisant avec elles des solutions d'autonomie et d'épanouissement ;
- **Creahm** : association dont l'objectif est de révéler et de déployer des formes d'art produites par des personnes handicapées mentales ;
- **Gratte** : asbl favorisant la rencontre entre jeunes valides et jeunes en situation de handicap mental léger à modéré, de 18 à 35 ans ;
- **Handicap International** : organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux ;
- **L'Union Francophone des Handicapés (UFH)** : association qui aide les personnes atteintes d'un handicap physique ou mental vivant hors d'une institution d'hébergement et souhaitant garder leur autonomie ;
- **Horizon 2000** : association d'information, de communication et de démystification de la personne handicapée ;
- **Alteo** : mouvement fondé par la Mutualité chrétienne afin «d'offrir aux personnes malades et handicapées les moyens de prendre elles-mêmes leur destinée en main» ;
- **INCLUSION ASBL / Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFAHM)** : association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches ;

- **Le Troisième Œil** : asbl qui sensibilise, informe et diffuse sur la problématique du handicap visuel et l'aide des personnes non et malvoyantes ;
- **Fédération francophone des sourds de Belgique (FFSB)** : association d'éducation permanente qui fédère un réseau d'associations actives dans le domaine de la surdité et se fait le porte-parole de ces associations et leurs membres sourds et malentendants ;
- **ASBL Surdimobil** : asbl qui propose des outils concrets de sensibilisation à la surdité afin de changer la perception souvent stéréotypée de ce handicap ;
- **AccessAndGo-ABP**, anciennement AccessAndGo asbl et ABP asbl : œuvre au quotidien à améliorer l'accessibilité de notre société et accompagner les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les différentes étapes de leur vie ;
- **Ligue de Handisport Francophone** : fédération sportive pour les personnes déficientes motrices, intellectuelles ou sensorielles en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- **Esenca** : Handyaccessible/service-conseils en accessibilité événements et bâtiments ;
- **Accessia** : agence web inclusive qui a pour mission de promouvoir l'accessibilité numérique et l'inclusion digitale des personnes en situation de handicap ;
- **Charte Accessibilité Wallonne** : Pour promouvoir l'accessibilité des événements ouverts au public, le gouvernement wallon a adopté une charte « Accessibilité ». Cette charte comprend une série de recommandations en termes d'aménagements permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

5. L'évaluation et la communication des résultats post-événement

Une fois l'événement passé, **débriefez et ré-évaluez votre accessibilité**, notamment grâce aux premières questions de réflexion (cf. Point 1). Cela vous permettra de lister vos points positifs (ce qui a bien fonctionné) et vos points négatifs (ce qui n'a pas/moins bien fonctionné) et ainsi repartir sur une nouvelle base pour les prochaines éditions et s'améliorer.

Les données chiffrées peuvent également être utiles pour poser un diagnostic précis et quantitatif. Que faut-il récolter ?

- Le nombre de participant•es porteur•ses de handicap, classé•es par catégorie
- Le nombre de véhicules stationnés dans le parking PMR
- La progression de la fréquentation des publics porteurs de handicaps : plus ou moins qu'avant ?
- Le nombre de structures professionnelles accueillies
- La provenance des participant•es porteur•ses de handicaps

L'importance des retours : en plus d'un débriefing en interne, assurez-vous d'avoir un retour sur la qualité de vos installations par les participant•es porteur•ses de handicaps (via un questionnaire ou un sondage en ligne, par exemple). Iels pourront ainsi vous aiguiller sur les éventuelles modifications et/ou améliorations à effectuer pour les éditions suivantes.

Vous êtes fiers de vos résultats ? Communiquez-les sur vos réseaux et dans vos rapports ! ;-)

Ressources utiles

Sur internet, vous pourrez trouver une mine d'information sur l'accessibilité événementielle et culturelle, comme :

- **Les recommandations du W3C* (World Wide Web Consortium) et du WAI* (Web Accessibility Initiative)** pour rendre son site internet (et donc son programme événementiel) plus accessible ;
- **«[Les règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre](#)»** publié par l'**UNAPEI** (fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles) en 2009, qui reprennent un ensemble de règles qui rendent l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes souffrant de handicap mental ;
- **[La Charte du Gouvernement wallon « Promotion de l'accessibilité des événements ouverts au public »](#)**
- Sur le site du **Collectif des Festivals** (Bretagne) : **[Des conseils pour accueillir les personnes en situation de handicap](#)** et la fiche pratique **[L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap](#)** ;